



DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Tél. : 27 20 30 90 20 / 27 20 30 90 22

Fax : 27 20 21 35 87

Email : info@tresor.gouv.ci

Adresse : BP V 98 ABIDJAN

Abidjan, le

26 AOUT 2025

Le Directeur Général

N° 7259 /MFB/DGTCP/DECFinEx/SDLCF/TMB/DMG

**COMMUNIQUE DU DIRECTEUR GENERAL DU TRESOR ET DE LA
COMPTABILITE PUBLIQUE RELATIF A LA PUBLICATION DE SANCTIONS EN
MATIERE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE
FINANCEMENT DU TERRORISME**

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) informe les assujettis et le public que, dans le cadre de ses missions de supervision en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP), et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2022-237 du 30 mars 2022 portant régime des sanctions administratives applicables en matière de LBC/FT/FP et organisation du contrôle des assujettis, des sanctions ont été prononcées au cours des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'année 2025.

Il s'agit de :

- cinquante (50) avertissements formels adressés à des assujettis, pour des manquements constatés dans la mise en œuvre de leurs obligations réglementaires ;
- deux (2) saisines de la Commission Nationale des Sanctions (CNS), lesquelles ont conduit au prononcé :
 - d'un blâme et d'une sanction pécuniaire de deux millions (2 000 000) de FCFA à l'encontre d'un assujetti ;
 - d'une interdiction temporaire d'exercice d'activités assortie d'une sanction pécuniaire d'un million (1 000 000) de FCFA à l'encontre d'un autre assujetti.

Le DGTCP réaffirme sa détermination à œuvrer pour la préservation de l'intégrité du système financier national et rappelle à l'ensemble des institutions financières assujetties, l'impérieuse nécessité de se conformer strictement aux exigences légales et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP).



Pour le Directeur Général du Trésor
et de la comptabilité Publique
et par Délégation
Le Directeur Général Adjoint
BEUGRE KOFFIAMOS